

## AUTORISATIONS & DÉCLARATIONS SUR L'HONNEUR

### • Droit à l'image

Vous-même ou votre enfant pouvez, dans le cadre des activités de l'école, être photographié ou enregistré. Ces clichés et/ou enregistrements serviront à l'illustration du site internet de la ville et/ou du journal « Mon Luisant ». Votre attention est particulièrement attirée sur « le droit à l'image ou au son ». De par votre inscription, vous nous accordez cette autorisation de fait. Toute demande contraire devra nous parvenir par écrit.

### • Je déclare...

- ✓ Avoir pris connaissance des tarifs 2020/2021 (document en annexe à ce dossier) et des conditions de paiement.

### • J'ai bien noté ...

- ✓ Que l'inscription s'entend au trimestre et se reconduit tacitement. Tout trimestre commencé est dû dans son intégralité. Tout arrêt en cours d'année devra se faire impérativement par courrier un mois avant la fin du trimestre.
- ✓ Que concernant les classes d'éveil et d'initiation musicale, l'inscription est annuelle, le paiement de l'année entière se fait lors de l'inscription, sur la base d'un forfait.
- ✓ Que les frais de scolarité des cours (hormis classe d'éveil et d'initiation) sont payables au trimestre. Les paiements s'échelonnent de la manière suivante :
  - 1<sup>er</sup> trimestre : paiement lors de l'inscription
  - 2<sup>ème</sup> trimestre : réception de facture à votre domicile et paiement avant le 15 mars
  - 3<sup>ème</sup> trimestre : réception de facture à votre domicile et paiement avant le 15 juin
- ✓ Qu'aucune réduction ne peut intervenir en cas d'absence de l'élève au cours (sauf sur production d'un certificat médical avec un arrêt d'au moins 4 semaines d'affilées hors vacances scolaires).
- ✓ Que le remplacement d'un cours d'instrument peut, par nécessité de service, être dispensé sur un autre jour de la semaine. En ce cas, aucun abattement tarifaire ne sera accordé.
- ✓ Qu'en cas d'arrêt maladie, le professeur n'est pas tenu de remplacer son cours. Les élèves seront prévenus par voie d'affichage et dans la mesure du possible par e-mail.
- ✓ La rentrée 2020/2021 est fixée au **lundi 14 septembre 2020** pour l'ensemble des cours.
- ✓ La ville se réserve le droit de modifier ou d'annuler les cours en fonction des conditions sanitaires.

### • Je m'engage ...

- ✓ A participer de manière assidue aux cours, concerts, manifestations, évaluations me concernant ou concernant mon enfant.
- ✓ A avertir le professeur dans les plus brefs délais en cas d'absence.

Fait à ..... le ..... /...../.....

OBSERVATIONS :	SIGNATURE
<p>Dossier à retourner à :</p> <p>Pôle culture, sports et vie associative – Mairie de Luisant – 108 avenue Maurice Maunoury – 28600 LUISANT ☎ 02.37.91.09.75 ✉ culturel@ville-luisant.fr</p>	



## DOSSIER D'INSCRIPTION Ecole Municipale de Musique Année scolaire 2020/2021

**Dossier à rapporter complet  
lors de la journée des inscriptions  
le mercredi 9 septembre 2020 de 10h00 à 19h00  
Salle André Malraux, 108 avenue Maurice Maunoury - 28600 Luisant**

**Reprise des cours**  
à partir du lundi 14/09/20

## L'ÉLÈVE

NOM, prénom : .....

Né(e) le : ..... Age : .....

Débutant

Non débutant

Précisez : .....

### Représentant légal (pour les mineurs) ou redevable :

NOM, prénom.....

ADRESSE : .....

CP – VILLE : .....

• Téléphone : .....

• Tél. pro. : .....

• Portable : .....

• E-mail (\*) : .....

*\*Obligatoire afin d'être informé d'une éventuelle absence du professeur*

## CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION

**TARIFS : ..... €**

Date de réception du dossier :

Dossier complet

○ Chèque n°..... Banque .....

○ Montant :

Dossier incomplet

○ Règlement

○ Attestation de domicile

## LES INSTRUMENTS ENSEIGNÉS

L'école municipale de musique accueille aussi bien des enfants que des adultes, luisantais ou non. L'enseignement de la musique y est dispensé par 6 professeurs diplômés qui enseignent 9 disciplines :

- ✓ Le piano (Corina Simcoviciu et Dana Guyot)
- ✓ La flûte traversière (en cours de recrutement)
- ✓ Le violon (Benoit Berthe)
- ✓ La guitare –classique, folk, jazz, accompagnement- (Nicolas Pfeiffer)
- ✓ La clarinette (Alain Cadenet)
- ✓ Le saxophone (Alain Cadenet)
- ✓ L'éveil, la formation musicale débutant et 1<sup>er</sup> cycle (Corina Simcoviciu)
- ✓ La formation musicale fin de 1<sup>er</sup> cycle, 2<sup>ème</sup> cycle (Benoit Berthe)
- ✓ La musique d'ensemble et l'atelier jazz (Alain Cadenet)

## LE CURSUS ENFANT

Le cursus musical que nous vous proposons est le suivant :

- ✓ Dès 4 ans : classe d'éveil musical (cours collectif de 40 mn) – cycle de 2 années
- ✓ Dès 6 ans : classe d'initiation au solfège (cours collectif de 45 mn) – cycle d'1 année
- ✓ Dès 7 ans : classe de solfège et d'instrument
  - Cycle 0 (débutant) 45 mn de solfège et 30 mn de pratique instrumentale
  - Cycle 1 60 mn de solfège et 30 mn de pratique instrumentale
  - Cycle 2 90 mn de solfège, 40 mn de pratique instrumentale et 30 mn de pratique collective
- ✓ Les cours de formation musicale (solfège), par niveau, sont dispensés collectivement. Les cours de pratique instrumentale sont particuliers.
- ✓ Chaque classe d'instruments (hormis le piano) possède son propre orchestre. Dès que le niveau de l'élève le permettra, celui-ci sera intégré au sein de son orchestre d'instrument. Les dates et heures vous seront communiquées par les professeurs dès la rentrée scolaire. Concernant la musique d'ensemble, les élèves peuvent contacter le professeur responsable afin de participer à ces ateliers.
- ✓ Les élèves sont appelés à participer aux différentes auditions et concerts prévus au cours de l'année qu'ils soient musiciens ou auditeurs.
- ✓ Enfin, ils sont évalués, chaque fin d'année, afin de leur permettre de se situer au sein du cursus.

## LE CURSUS ADULTE

Le cursus adulte est différent de celui proposé aux enfants. Il n'y est pas appliqué de niveaux à proprement parler. L'adulte avançant à son rythme selon un programme de travail à l'année établi par le professeur, les notions de formation musicale nécessaires sont apportées à l'occasion de la pratique instrumentale ;

Bien que n'étant pas évalués en fin d'année, les adultes doivent participer à la vie de l'école municipale de musique par le biais d'atelier de musique d'ensemble avec un ou deux concerts annuels.

## LES CHOIX

- Eveil musical (mercredi de 10h45 à 11h25)
- Initiation au solfège (mercredi de 10h00 à 10h45)

## PRATIQUE INSTRUMENTAL

CURSUS ENFANT						
	PIANO D. Guyot ou C. Simcoviciu	FLÛTE (en cours de recrtement)	VIOLON B. Berthe	GITARE N. Pfeiffer	CLARINETTE A.Cadenet	SAXOPHONE A.Cadenet
<b>CYCLE 0</b> (45 mn formation musicale + 30 mn instrument)						
<b>CYCLE 1</b> (60 mn ou 90 mn formation musicale + 30 mn instrument)						
<b>CYCLE 2</b> (60 mn formation musicale + 40 mn instrument)						
CURSUS ADULTE						
<b>DÉBUTANT</b> (30 mn)						
<b>CONFIRMÉ</b> (40 mn)						

(\*) A partir du niveau 2c3 (début de la 3<sup>ème</sup> année du cycle 2), l'élève peut remplacer les 90 mn de solfège par une participation hebdomadaire au cours de musique d'ensemble \*

## FORMATION MUSICALE

<b>1c0</b>	Mercredi	10h00 / 10h45	
<b>1c1</b>	Mercredi	13h00 / 14h00	
<b>1c2</b>	Mercredi	14h00 / 15h00	
<b>1c3</b>	Mercredi	15h00 / 16h00	
<b>1c4</b>	Mercredi	16h00 / 17h00	
<b>2c1/2c2</b>	Mardi	18h30 / 20h00	
<b>2c3/2c4</b>	Lundi	18h30 / 20h00	

## LES RÉDUCTIONS

- Tarifs luisantais  
Afin de pouvoir bénéficier de ce tarif réduit, nous vous prions de nous joindre une attestation de domicile de moins de 3 mois.
- 10% réduction familiale  
A partir du 2<sup>ème</sup> membre de la famille (parent, frère, sœur) inscrit à l'EMM et sur le tarif le moins élevé  
Précisez :
  1. NOM : ..... prénom : .....
  2. NOM : ..... prénom : .....
  3. NOM : ..... prénom : .....